

Image not found or type unknown



**SOMMAIRE :** [Quoi de neuf](#) / [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°01 du 06  
Janvier 2021

## QUOI DE NEUF

### **Le CREAI vous présente ses meilleurs vœux**

*Publié le 04 Janvier 2021*

Le Président, le conseil d'administration et l'équipe du CREAI Hauts-de-France vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

Que cette année nous permette de nous retrouver.

---

### **[Hauts-de-France] Label droits des usagers de la santé 2020 - Ma santé ça me regarde !**

*Publié le 04 Janvier 2021*

Le projet « Ma Santé, ça me regarde ! » a démarré à la suite d'un appel à initiatives financé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et le CRSA en septembre 2018. Un ensemble de partenaires du secteur sanitaire et médico-social du territoire dunkerquois se sont réunis pour faire vivre ce projet. L'objectif principal était de recueillir l'expression des usagers quant à leur accès aux soins mais également de les informer sur leur santé et sur l'organisation du système de santé. Ainsi des permanences itinérantes d'une demi-journée se sont organisées au sein de structures accueillantes. La particularité de ces permanences tient au fait qu'elles étaient tenues par une animatrice santé en binôme avec des patients experts sur le principe de la pair-aidance. Des professionnels ressources pouvaient également être présents en fonction des thématiques. Depuis le lancement de ce projet, 26 permanences se sont tenues, 277 personnes y ont assistées.

Ce projet a obtenu en 2020 le label droits des usagers de la santé du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Un nouvel appel à initiative a été lancé en 2020 « expression des attentes et besoin de tous les acteurs de santé, en particulier des usagers et des citoyens ». La candidature du collectif du Dunkerquois a été retenue. Le projet de pair-aidance va pouvoir se poursuivre avec cette fois une patiente experte

diplômée de la Sorbonne, toujours associée à des personnes bénévoles, en situation de handicap ou non, ainsi que d'autres partenaires.

[Vidéo 1](#)

[Vidéo 2](#)

[Pour en savoir plus](#)

## ACTUS REGIONALES

### **[Flash infos] Offres d'emploi**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Chers contribuants, chers abonnés,

En raison d'une recrudescence du nombre de demandes, nous n'avons pas été en mesure de publier toutes les offres d'emploi cette semaine. Vos offres seront publiées au plus tard dans le Flash du 13 janvier.

Vous remerciant pour votre compréhension,

L'équipe du CREAM Hauts-de-France

---

---

### **UDCCAS L'Analyse des Besoins Sociaux**

*Publié le 05 Janvier 2021*

L'UDCCAS et les étudiants du BTS SP3S du Lycée Valentine Labbé de La Madeleine ont élaboré un guide sur l'analyse des besoins sociaux afin de soutenir les CCAS, notamment les plus ruraux, par le biais de « fiches pratiques ». L'objectif est de rendre plus accessible la démarche ABS.

[Guide Analyse des besoins sociaux](#)

Source : UDCCAS, décembre 2020

---

---

### **[Conseil Départemental du Nord] Un guide pour les Aidants**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Le Conseil Départemental du Nord publie un nouveau guide pratique à destination des aidants, pour leur permettre d'identifier tous les dispositifs utiles (plateformes d'accompagnement et de répit, relais autonomie, solutions de répit), ainsi que leur prise en charge par le Département, pour leur permettre d'être eux-mêmes aidés.

[Kit Aidant](#)

Source : Conseil départemental du Nord, octobre 2020

## APPEL À PROJET

### **Appel à projets Santé des jeunes : soutenir les jeunes en souffrance psychique - Fondation de France**

*Publié le 05 Janvier 2021*

L'adolescence se caractérise par une période d'opportunités mais aussi de vulnérabilités particulières accrues par des inégalités économiques, sociales ou territoriales qui n'épargnent pas les jeunes. Ces vulnérabilités peuvent entraîner une détresse propice aux conduites à risque et à l'émergence de différents troubles psychiques, plus ou moins graves. En outre, les premiers symptômes des troubles psychiatriques chroniques surviennent souvent à l'adolescence ou à l'entrée dans la vie adulte. Le repérage précoce de ces différents troubles est un enjeu majeur car il est un facteur déterminant pour l'efficacité de la prise en soins des patients et de leurs familles.

A ce contexte de fragilité propre à l'adolescence, s'ajoute l'impact de la COVID 19 sur la santé mentale des jeunes. Pour certains d'entre eux, le confinement et ses conséquences ont pu être un révélateur ou un accélérateur de grande souffrance psychologique : stress et angoisse liés à la peur de la contamination auxquels sont venus s'ajouter les tensions familiales, l'isolement social, la rupture de prise en charge et d'accès aux dispositifs de droits commun ou encore l'exacerbation du sentiment de solitude. Le retentissement psychosocial de cette crise est immense, et les jeunes risquent de payer un tribut particulièrement lourd à ses conséquences : décrochage scolaire, difficultés d'accès à l'emploi, aux formations.... Les décompensations et les passages à l'acte risquent d'en être accrus, comme l'atteste l'étude de simulations réalisée par l'Association Médicale Australienne qui prédit une hausse moyenne de 25% à 30% de suicide chez les jeunes alors que celui-ci est déjà à l'origine en France de 16% des décès des 15-25 ans et que les jeunes représentent un tiers des suicidants. Quant aux tentatives de suicide, elles touchent 11,4% des jeunes de 17 ans (Escapad, ODFT) et l'enquête I-Share publiée en mars 2020 révèle que 23 % des étudiants ont eu des pensées suicidaires dans l'année écoulée.

Alors que certaines données[1] évaluaient à plus de 30% les jeunes sujets à des compulsions alimentaires, les troubles des conduites alimentaires (TCA) ont été exacerbés par le confinement. En

France, 600 000 jeunes en sont victimes ce qui en fait la 3ème maladie chronique de l'adolescence. L'anorexie est la maladie psychiatrique qui tue le plus avec 10% de décès parmi les patients. Dans ce contexte, l'accès aux soins est donc un enjeu majeur. Or la diminution brutale des capacités d'accueil des dispositifs ambulatoires due à l'épidémie a fortement perturbé la filière de soins provoquant une augmentation de 20 à 30% du recours à la ligne « Anorexie, Boulimie Info écoute ».

Si le confinement a entraîné une baisse des consommations de substances psychoactives pour un grand nombre de personnes, dont les jeunes (Etude TREND, OFDT), l'utilisation des écrans s'est amplifiée, comme le confirme une étude en ligne réalisée par Harris Interactive pour l'association Assurance Prévention/IRMES avant et après le confinement. Or l'usage excessif des nouvelles technologies (jeux vidéo, internet...) peut entraîner un comportement addictif chez les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective.

Enfin les premiers résultats d'une autre étude, E-COCCON, menée par le CHU de Toulouse indique que le confinement a pu développer chez certains jeunes âgés de 8 à 15 ans « des critères de stress post-traumatique ». Or, ce stress intense s'est ajouté pour certains à une enfance ou une adolescence marquée par des violences physiques ou psychologiques sur soi ou au sein des familles, par l'exil et les violences vécues au cours des parcours migratoires ou plus généralement par de brutales ruptures de vie. Le stress post-traumatique et des psycho-traumatismes durables qui hypothèquent le bon développement et l'épanouissement psychique des jeunes sont des facteurs importants à considérer dans l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables.

Repérer, diagnostiquer et orienter rapidement vers des professionnels qualifiés ces jeunes qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, permet de prévenir des crises aux conséquences parfois dramatiques et d'accompagner des situations avant qu'elles ne s'aggravent. Intégrer des dispositifs de soins adaptés qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui associent leurs proches dans le cadre d'une alliance avec les professionnels de soin, permet de renforcer l'adhésion des jeunes, de limiter les effets délétères de la maladie et de favoriser leur guérison et/ou leur autonomisation.

Depuis plusieurs années, la Fondation de France aide à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une accroche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes en souffrance psychique (TCA, addictions, risques suicidaires, premiers épisodes de crise psychotique, traumas...).

Elle souhaite en 2021 poursuivre son action, en intensifiant son soutien au repérage et à l'orientation précoces, à l'accès et au maintien dans les parcours de soins.

Comment répondre ?

L'appel à projets Santé des Jeunes est ouvert du 8 octobre 2020 au 13 janvier 2021.

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne avant le 13 janvier 2021 avant 17h.

[Plus de détails](#)

---

## **Appel à projet : identification du pôle national en charge de la mise en place du numéro national de prévention du suicide**

*Publié le 05 Janvier 2021*

La Feuille de route santé mentale et psychiatrie de 2018, comporte dans ses mesures (action n° 6) l'étude des conditions de mise en place d'un numéro national de prévention du suicide.

Le Ségur de la santé, dont les conclusions ont été rendues en juillet 2020, a été l'occasion de confirmer cette volonté en parvenant d'ici 2022 à la mise en service pour l'ensemble de la population française de ce numéro national (mesure n° 31), qui s'inscrit dans une stratégie plus large de prévention du suicide.

Le présent appel à projet marque la première étape de lancement des travaux du numéro national de prévention du suicide par l'identification du pôle national en charge de son déploiement opérationnel.

Date limite du dépôt de dossier à candidature : 31 Janvier 2021

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique aux adresses suivantes :

[DGS-SP4@sante.gouv.fr](mailto:DGS-SP4@sante.gouv.fr) et [PAULINE.MERCIER@sante.gouv.fr](mailto:PAULINE.MERCIER@sante.gouv.fr)

Autorités compétentes pour l'appel à projet

Ministère des Solidarités et de la Santé

Direction générale de la santé (DGS)

Sous-direction de la santé des populations et prévention des maladies chroniques

Bureau de la santé mentale

[DGS-SP4@sante.gouv.fr](mailto:DGS-SP4@sante.gouv.fr)

Direction générale de l'offre de soins (DGOS)

Sous-direction de la régulation de l'offre de soins

Bureau prises en charge post aiguës, pathologies chroniques et santé mentale

[DGOS-R4@sante.gouv.fr](mailto:DGOS-R4@sante.gouv.fr)

[Avis d'appel à projets](#)

[Cahier des charges](#)

[Dossier de candidature](#)

---

## **Appel à projets : "Vous avez une idée mais ne savez pas comment la mettre en œuvre : candidatez à notre Pépinière des territoires "**

*Publié le 05 Janvier 2021*

L'ANAP lance un appel à manifestation d'intérêt qui s'adresse à tous les professionnels des secteurs

sanitaire et médico-social qui souhaitent être accompagnés pour concrétiser une idée pour améliorer la prise en charge et le service rendu à l'utilisateur !

Une nouvelle façon d'aborder vos projets

L'ANAP vous apporte un soutien méthodologique, de nouvelles manières de travailler, une émulation collective :

Concrétisez votre idée grâce à une démarche collective et de design global.

Travaillez en réseau avec d'autres acteurs de santé de votre territoire, rencontrez, échangez.

Autorisez-vous à sortir des solutions traditionnelles en explorant le potentiel de votre idée !

9 mois d'accompagnement en 3 phases

5 équipes seront sélectionnées, chacune ancrée sur un territoire en lien avec un GHT et seront accompagnées pendant 9 mois. Cet accompagnement sera ponctué de 3 « ateliers-étape » :

Atelier 1 « Exploration » pour (re)problématiser et affiner votre diagnostic

Période d'immersion pour identifier les besoins usagers et cibler vos utilisateurs

Atelier 2 « Idéation et prototypage » pour ajuster votre idée et concrétiser un prototype

Période de test pour confronter votre solution aux usagers/utilisateurs

Atelier 3 « Projection » pour préparer le déploiement de votre solution sur votre territoire

Période de finalisation pour élaborer une feuille de route et cibler d'éventuels sponsors

Pour qui ?

Vous êtes éducateur, soignant, médecin, cadre, chef de service, dans le paramédical ou à un poste administratif, technique ou encore de direction ? Vous avez une idée qui s'inscrit dans une dynamique collaborative entre acteurs du territoire et qui vise à améliorer le service rendu à l'utilisateur ? Cet appel à manifestation est pour vous !

Ce programme ne concerne pas les projets qui dérogent au droit commun ou d'innovation thérapeutique.

Comment candidater

Vous avez jusqu'au 29 janvier pour déposer votre dossier :

[Téléchargez le dossier](mailto:lapepinier@anap.fr) et envoyez le à [lapepinier@anap.fr](mailto:lapepinier@anap.fr)

---

---

## **Appel à projets "Accompagner les jeunes NEET vers l'emploi"**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Cet appel à projets permanent FSE/IEJ Région Hauts-de-France vise des actions en faveur des jeunes

de 16 à moins de 30 ans résidant sur le territoire régional qui sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'études (public NEET\*).

Il vise à proposer aux jeunes un parcours individualisé leur permettant d'accéder à la formation par apprentissage ou par l'alternance.

\* NEET : Cet acronyme signifie Never in Employment nor in Education or Training et vise les jeunes qui nécessitent un accompagnement personnalisé pour réintégrer le système éducatif ou la sphère de l'emploi.

Sélection :

Le parcours proposé intégrera obligatoirement le repérage des jeunes (en particulier les jeunes les plus éloignés du marché du travail), un accompagnement personnalisé permettant au jeune d'acquérir le socle de compétences nécessaire à son employabilité et de lever les freins à l'emploi, des opportunités d'insertion professionnelle, par la mise en œuvre de périodes d'immersion en milieu professionnel.

Les projets retenus devront permettre au jeune de bénéficier d'un parcours individualisé comprenant : un diagnostic de sa situation à l'entrée dans le dispositif, et à sa sortie, un accompagnement social et professionnel personnalisé, des possibilités d'immersion professionnelles et de découvertes des métiers, un suivi post-parcours IEJ sur 4 mois permettant de prévenir les ruptures à l'issue du parcours (en emploi, en contrat d'apprentissage, en formation).

Bénéficiaires :

L'appel à projets est ouvert à toute structure désireuse de mettre en place des opérations en faveur d'une insertion professionnelle durable via l'apprentissage ou l'alternance et entrant dans les catégories suivantes :

- Organismes de formation, Centres de Formation par Apprentissage
- Collectivités territoriales
- Lycées d'enseignement secondaire et universités
- Associations
- Structures d'accompagnement
- Entreprises
- Partenaires sociaux (branches professionnelles, Syndicats,...)
- Chambres consulaires

Mise en œuvre :

La durée maximale des projets est de 24 mois. La date limite de réalisation des opérations est fixée au 31 décembre 2022.

La sélection des opérations se fera dans la limite des crédits disponibles.

Pour toute question relative à cet appel à projets :

Région Hauts-de-France – Direction de l'apprentissage

Par téléphone au 03 74 27 05 57 ou par Courriel.

Vous trouverez ci-après les 3 documents relatifs à l'appel à projets :

Document 1 : [L'appel à projets](#)

Document 2 : [La fiche d'information](#)

Document 3 : [La grille de sélection](#)

---

---

## Appel à projets ouvert 2021

*Publié le 05 Janvier 2021*

L'objectif du présent appel à projets est de développer l'étude de questions émergentes dès lors que leur approfondissement peut contribuer à éclairer l'action des intervenants ou des responsables techniques ou politiques exerçant dans le champ de la protection de l'enfance.

[Appel d'offre](#)

[Dossier de candidature](#)

[Convention](#)

[Pour en savoir plus](#)

---

---

## Appel à projets thématique 2021

*Publié le 05 Janvier 2021*

Dans le cadre de son appel à projets thématique 2021, l'ONPE soutiendra des recherches permettant de faire émerger des connaissances sur les liens en protection de l'enfance, tant du point de vue des interventions et pratiques habituelles en ce domaine qu'au regard des enseignements de la période de crise sanitaire toujours en cours.

[Fiche de l'appel d'offre thématique](#)

[Dossier de candidature](#)

[Convention](#)

[Pour en savoir plus](#)

## Veille au 05 janvier 2021

*Publié le 05 Janvier 2021*

### Action sociale

Décret n° 2020-1806 du 30 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-764 du 23 juin 2020 relatif aux conditions d'ouverture et de continuité des droits à certaines prestations familiales dans le contexte de l'épidémie de covid-19

[JORF n°0316 du 31 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1797 du 29 décembre 2020 relatif à la transmission d'informations concernant les cas de violence dans le cadre de l'intermédiation financière des pensions alimentaires

[JORF n°0316 du 31 décembre 2020](#)

Arrêté du 15 décembre 2020 modifiant des modèles de documents prévus dans le chapitre IV du titre Ier du livre III du code de l'action sociale et des familles

[JORF n°0307 du 20 décembre 2020](#)

### Handicap

Décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap

[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

Arrêté du 17 décembre 2020 fixant les montants maximaux attribuables pour la compensation des besoins liés à l'exercice de la parentalité dans le cadre de la prestation de compensation du handicap

[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

### Education thérapeutique du patient

Décret n° 2020-1832 du 31 décembre 2020 relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient

[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient

[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

### Education nationale

Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

[Circulaire du 8 décembre](#) Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap

#### MJPM

Décret n° 2020-1684 du 23 décembre 2020 relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

[JORF n°0312 du 26 décembre 2020](#)

#### ARS

Arrêté du 18 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 13 novembre 2020 fixant pour l'année 2020 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

#### Finance

LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (1)

[JORF n°0315 du 30 décembre 2020](#)

Décision n° 2020-813 DC du 28 décembre 2020

[JORF n°0315 du 30 décembre 2020](#)

## Tarification

Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées

[JORF n°0311 du 24 décembre 2020](#)

## Campagne budgétaire

Instruction no DGCS/2A/5A/5C/2020/168 du 1er octobre 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales

[BO du 15 décembre 2020](#)

## Plan comptable

Arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux

[JORF n°0311 du 24 décembre 2020](#)

## Accords de travail

Arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

## Ressources Humaines

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2020-1597 du 16 décembre 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés et de jours de repos, de renouvellement de certains contrats et de prêt de main-d'œuvre

[JORF n°0304 du 17 décembre 2020](#)

Ordonnance n° 2020-1597 du 16 décembre 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés et de jours de repos, de renouvellement de certains contrats et de prêt de main-d'œuvre

[JORF n°0304 du 17 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1598 du 16 décembre 2020 portant relèvement du salaire minimum de croissance  
[JORF n°0304 du 17 décembre 2020](#)

COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2020-1833 du 31 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus

[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

Arrêté du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0316 du 31 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19

[JORF n°0312 du 26 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1691 du 25 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0312 du 26 décembre 2020](#)

Arrêté du 24 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0312 du 26 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1668 du 23 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0311 du 24 décembre 2020](#)

Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1643 du 22 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1627 du 20 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0308 du 21 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1624 du 19 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0307 du 20 décembre 2020](#)

Arrêté du 15 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0303 du 16 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1586 du 15 décembre 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

[JORF n°0303 du 16 décembre 2020](#)

Instruction interministérielle no DSS/3C/5B/2020/197 du 16 novembre 2020 relative à l'application du maintien de certaines garanties de protection sociale complémentaire collectives aux salariés placés en activité partielle en conséquence de l'épidémie de Covid-19

[BO du 15 décembre 2020](#)

## ACTUS SOCIALES

### **Drees Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Cette étude analyse l'évolution du nombre de bénéficiaires aux prestations de solidarité dans le contexte sanitaire actuel.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) a fortement augmenté depuis le début de la crise sanitaire. Les effectifs des prestations de solidarité ont augmenté de 8,5% d'octobre 2019 à octobre 2020 pour atteindre 2,1 millions. Les effectifs de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) repartent à la hausse depuis juin 2020 (+10,7 % d'allocataires indemnisés entre mai et septembre 2020) pour s'élever à 380 400 personnes fin septembre 2020.

À l'inverse, les effectifs de la prime d'activité ont baissé à la fin du premier confinement (-3,5 % entre juin et septembre 2020). La tendance à une légère baisse des effectifs des aides au logement est, elle, interrompue par la crise (+2,4 % entre octobre 2019 et octobre 2020). Pour ce qui est de la Garantie jeunes, le premier confinement a quasiment interrompu les entrées dans le dispositif. Si ces dernières repartent à la hausse depuis juin, le niveau des effectifs de jeunes accompagnés fin juillet restait inférieur à celui d'avant la crise (89 800 fin février 2020 contre 80 200 fin juillet).

## Publication

Source : Drees, Etudes et Résultats, n°1175, 23 décembre 2020

---

### **CNSA L'activité des MDPH en 2019**

*Publié le 05 Janvier 2021*

En 2019, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont reçu 4,5 millions de demandes. Le nombre d'avis et de décisions rendus poursuit sa diminution, avec une baisse de 2,9 % contre 0,42 % entre 2017 et 2018. Le délai moyen de traitement des demandes est en hausse chez les adultes (plus 15 jours) comme chez les enfants (plus 6 jours).

## Statistiques

Source : CNSA, 21 décembre 2020

---

### **Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple**

*Publié le 05 Janvier 2021*

La Haute Autorité de santé publie une recommandation de bonne pratique sur le repérage des femmes victimes de violence au sein du couple. Chaque femme, quel que soit son statut socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, son état de santé, son handicap peut être victime.

A destination de l'ensemble des professionnels de santé, cette recommandation a pour objectif de :

renforcer l'implication des professionnels de santé dans la lutte contre les violences faites aux femmes  
favoriser le repérage des femmes victimes de violences au sein du couple  
faciliter la coordination entre professionnels concernés

Deux fiches outils viennent compléter cette recommandation afin de fournir des éléments d'information pratiques pour les professionnels.

## Accès aux ressources

Source : HAS, 11 décembre 2020

---

## **COVID-19 Guide Organisation de la vaccination en EHPAD et USLD (phase 1)**

*Publié le 05 Janvier 2021*

La stratégie nationale de vaccination contre la Covid-19 repose sur les recommandations émises par la Haute Autorité de santé du 30 novembre 2020. Ces recommandations prévoient une première phase de vaccination à destination

Des personnes âgées résidant dans des établissements d'hébergement collectif (EHPAD et USLD) mais aussi d'autres lieux comme les résidences autonomie et les résidences services seniors. Des professionnels exerçant dans ces établissements et présentant eux-mêmes un risque de forme grave de Covid-19

Trois grands principes régissent cette campagne de vaccination : libre choix, gratuité et sécurité  
Ce guide sera actualisé autant que nécessaire.

[Guide vaccination](#)

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé, 22 décembre 2020

---

## **Drees L'isolement social des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité**

*Publié le 05 Janvier 2021*

L'isolement social toucherait plus largement les publics fragiles comme les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes malades, les personnes en précarité économique. La Drees a mené une enquête en 2018 auprès des bénéficiaires de minima sociaux des cinq principaux revenus minima garantis, en termes d'effectifs et de dépenses (ASS, AAH, minimum vieillesse et la prime à l'activité).

Ce dossier compare la vie sociale des bénéficiaires de revenus minima garantis en fonction de la prestation perçue mais aussi, avec l'ensemble de la population. Il présente également, toujours autant que possible, les évolutions observées entre 2012 et 2018. Enfin, il permet d'apporter une première analyse sur les bénéficiaires de la prime d'activité, prestation mise en place au 1er janvier 2016, en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi.

[Dossier](#)

Source : Drees, 22 décembre 2020

---

## **Cercle vulnérabilités et société Préserver le libre choix de la personne vulnérable**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Dans cette Note de position, le cercle Vulnérabilités et société souhaite contribuer à la réflexion sur la préservation de l'autonomie par une analyse non exhaustive des conditions du respect du libre choix. Ce document s'appuie sur l'expérience et les bonnes pratiques à domicile comme en établissement. Le périmètre de réflexion de la présente note, s'articule autour de deux grandes questions complémentaires :

Comment préserver le libre choix de la personne vulnérable malgré les contraintes liées au vieillissement ? Comment réunir les conditions nécessaires pour favoriser la préservation du libre choix des personnes âgées ?

Le droit au libre choix n'est pas un droit dérogatoire mais un droit commun qui s'exerce en continu sur l'ensemble des décisions du quotidien.

### Note de position

Source : Cercle vulnérabilités et société, 17 décembre 2020

---

## Aidants Documentaire Mon vieux

*Publié le 05 Janvier 2021*

Quelques mois après le décès de son père, Eli Semoun a souhaité lui rendre hommage à travers un documentaire. Durant 54 minutes, il accompagne son père atteint de la maladie d'Alzheimer dans un road documentaire à la recherche de ses souvenirs. Ce film montre également le quotidien d'Eli Semoun en tant qu'aidant, ponctué de joies et de peines. Mon vieux témoigne à la fois de la maladie mais également de la relation aidant/aidé.

### Documentaire

Source : Agevillapro, 14 décembre 2020

---

## Etude Malakoff Travailleurs indépendants handicapés

*Publié le 05 Janvier 2021*

Les indépendants représentent 8% des travailleurs handicapés en emploi. La fondation Malakoff Humanis handicap a mené une étude auprès de 390 travailleurs indépendants handicapés (TIH). Seuls 29 % des travailleurs indépendants en situation de handicap gagnent suffisamment d'argent pour vivre de leur activité. On observe qu'avec l'ancienneté, cette part augmente. Elle passe de 16 % pour les entreprises créées en 2020 à 41 % pour celles ayant vu le jour en 2017. Bien souvent l'AAH ou une pension viennent compléter ces revenus. Ces indépendants reconnaissant d'ailleurs que les difficultés liées à leur handicap (fatigabilité, troubles de concentration...) constituent le principal obstacle au développement de leur activité.

## Rapport

Source : Faire face, 17 décembre 2020

---

### **ESSMS Report de l'évaluation**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Les présidents et directeurs d'ESSMS et les fédérations gestionnaires ont reçu un courrier le 16 décembre dernier les informant qu'ils bénéficieraient d'un délai supplémentaire pour transmettre leurs résultats d'évaluation. Etant donné le contexte sanitaire exceptionnel, un report au 31 octobre 2021 a été accordé aux ESSMS qui devaient transmettre leurs résultats entre le 12 mars et le 31 décembre 2020.

La réforme du dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS prévue au 1er janvier est également repoussée au 1er novembre 2021, le référentiel et la procédure d'évaluation de la Haute Autorité de Santé n'étant pas finalisés à cause de la crise sanitaire. Un nouveau calendrier d'évaluation d'externe paraîtra au 1er trimestre 2021.

## Courrier

Source : Le média social, décembre 2020

---

### **Drees L'entourage des personnes âgées en établissements - Résultats de l'enquête « CARE-Institutions » (2016)**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Ce dossier vise à analyser la situation spécifique des aidants des personnes âgées vivant en établissement et à la comparer à celle des aidants de personnes âgées à domicile, qui a déjà fait l'objet d'une publication de la DREES en 2019.

Les résidents en établissement sont pour 77% des femmes âgées de plus de 75 ans et le plus souvent veuves. Même si l'entrée en établissement bouleverse le quotidien des personnes âgées, les relations familiales ne diminuent pas. Quant à l'aide apportée par les proches aidants, elle ne disparaît pas mais change de nature. Dans 73% des cas, l'aide provient des enfants.

## Publication

Source : [Drees](#), Xavier Besnard et Shirine Abdoul-Carime (DREES), 22 décembre 2020

---

## **Bilan de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées et du DuoDay 2020**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Malgré le contexte sanitaire exceptionnel de cette année, les acteurs économiques et les personnes en situation de handicap se sont mobilisés tout au long de la semaine européenne pour l'emploi. Ainsi ce sont plus de 10 000 duos qui ont pu se concrétiser sur l'ensemble du territoire.

[Dossier de presse](#)

Source : Handicap.gouv, décembre 2020

---

## **Podcast - La fin de vie des personnes avec une déficience intellectuelle**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Ce podcast est issu de l'émission "Au plus près de la recherche", produite par la FIRAH en partenariat avec l'OCIRP diffusée sur Vivre FM. « Au plus près de la recherche » est destiné à promouvoir et présenter la recherche appliquée sur le handicap, en compagnie de chercheurs et d'acteurs de terrain. Des personnes handicapées ou des membres de leur entourage sont également invités à exprimer leurs besoins en terme de recherche.

[Podcast](#)

Source : FIRAH, décembre 2020

---

## **Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Le Conseil économique, social et environnemental a publié un avis sur le travail à domicile auprès des personnes vulnérables. Ces métiers exercés majoritairement par des femmes proposent des services en lien avec la santé ou la vie sociale auprès d'un public bien souvent vulnérable (jeunes enfants, personnes âgées, handicapés, malades). Ce rapport présente un état des lieux et suggère plusieurs préconisations afin de revaloriser ces professions.

[Avis](#)

Source : Vie publique, 15 décembre 2020

---

## **Guide d'appui à l'accompagnement social à distance**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Le réseau breton des conseillères techniques en travail social (RCTTS) a publié un guide d'appui à l'accompagnement social à distance qui tente de répondre à la question : « Comment accompagner sans être présent ? ». Le réseau breton s'est basé sur des témoignages de professionnels et de personnes accompagnées lors du premier confinement. Partant du principe que le confinement n'était finalement pas un obstacle mais plutôt une opportunité, les membres du réseau formulent plusieurs recommandations à l'attention des travailleurs sociaux. Parmi elles, la nécessité de « reposer le contexte de l'intervention », en lien avec la personne accompagnée, selon ses besoins. Il comprend également des fiches pratiques relatives à l'accompagnement par téléphone ou via visioconférence.

[Guide d'accompagnement à distance](#)

Source : Le média social, 16 décembre 2020

---

## **Aidants Tutoriels Tuto'nomie**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Le nombre d'aidants à domicile et auprès de personnes en perte d'autonomie en France ne cesse de croître. Selon le baromètre de la Fondation April et de l'institut BVA, en 2018, la situation d'aidant touche plus de 2 Français sur 10.

Les tuto'nomies sont des tutoriels pour soutenir l'autonomie. Ils sont destinés aux personnes (les aidants) qui viennent en aide à un proche en perte d'autonomie. Ces vidéos gratuites, ludiques et éducatives prennent la forme d'une web-série diffusée depuis le 6 octobre 2019 sur la [chaîne YouTube Tutonomie](#) et la [page Facebook Tutonomie](#).

Elles montrent les gestes à adopter et traitent de 4 thématiques utiles au quotidien : la sécurité, l'alimentation, l'hygiène, la santé mentale. Ces tutoriels sont adaptés et conçus avec des professionnels du médico-social. Le projet fait partie des lauréats « Aidants » de l'appel à projets Innovations sociales 2018 de Malakoff Humanis.

Source : [Humagogie](#)

---

## **ONPE La population des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2018**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Depuis 2006, dans le cadre de sa mission de mise en cohérence des données chiffrées disponibles sur la protection de l'enfance, l'ONPE analyse chaque année les données issues de l'enquête relative aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (Drees) et celles provenant du ministère de la Justice. Ce quatorzième rapport publie cette année une analyse de données sous l'angle territorial. Cette analyse montre de fortes disparités départementales dans l'accompagnement des mineurs et des jeunes majeurs concernés par une intervention en protection de l'enfance.

Au 31 décembre 2018, les taux de prise en charge varient selon les départements de 10,9?% à 44,8?% concernant les mineurs et de 0,1?% à 21?% en ce qui concerne les jeunes majeurs.

### [Rapport ONPE](#)

Source : ONPE, décembre 2020

---

## **ODAS Dépenses sociales et médico-sociales des départements**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Le 17 décembre 2020, l'Odas présentait les résultats de son enquête annuelle sur les dépenses sociales et médico-sociales des départements. Cette année et à cause du contexte particulier, les résultats de l'exercice 2019 s'accompagnent d'une analyse des tendances pour 2020. Une enquête flash a été réalisée en septembre 2020 auprès des départements. La première partie porte donc sur les dépenses et activités sociales des départements en 2019. Et la seconde partie est consacrée à une première estimation des dépenses de l'exercice 2020 avec déjà des hypothèses sur les perspectives financières en 2021.

### [La Lettre de l'ODAS](#)

Source : ODAS, décembre 2020

---

## **ANAP Dispositifs d'appui à la coordination**

*Publié le 05 Janvier 2021*

Créés par la loi santé de juillet 2019, les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) visent à regrouper les différents dispositifs de coordination déjà existants. L'ANAP avait publié fin octobre un éclairage sur la gouvernance des DAC. Un guide vient aujourd'hui compléter ce dossier. Il vise à aider le pilotage des structures, à valoriser leurs activités et à faciliter le dialogue de gestion entre le DAC et les autorités de tarification. Ce document comporte 17 fiches descriptives des indicateurs socles retenus, une notice d'utilisation des fiches descriptives, des annexes, parmi lesquelles la méthodologie utilisée pour la réalisation de ce guide. D'ici 2022, ces DAC devront fusionner les dispositifs de coordination existants (Clic, Maia, coordinations territoriales d'appui...).

### [Guide DAC](#)

Source : ANAP, décembre 2020

---

## INFOSENS Inclusion des personnes sourdes et malentendantes

Publié le 05 Janvier 2021

En France, plus de 7 millions de personnes reconnaissent avoir une déficience auditive soit 11.2 % de la population. Un réseau d'actions au service de l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes baptisé INFOSENS a été fondé pour répondre aux besoins du public ayant une déficience auditive. Il aura également comme missions d'accompagner, d'informer et d'orienter le monde du travail, les établissements sanitaires et médico-sociaux et les pouvoirs publics. Ce projet est né de l'association de la Fédération Hospitalière de France, de la Région Ile de France et de la Fondation pour l'Audition, à l'initiative de l'INJS de Paris.

Les actions porteront sur l'information et la sensibilisation autour des surdités, l'insertion socio-professionnelle et l'amélioration du parcours de soin avec pour objectif majeur l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes au sein de la société.

[Communiqué de presse](#)

[Pour en savoir plus](#)

Source : FHF, 21 décembre 2020

### AGENDA

## Animer un groupe de parents

Le 25 janvier 2021

### Echelle : En région

Laisse ton empreinte organise une formation les 25, 26 et 27 Janvier 2021 et du 25 juin 2021 rue Sainte Anne à LILLE "Animer des groupes de parents". [Programme](#).

Inscriptions et modalités pratiques : [delphine.lemaire@laissetonempreinte.fr](mailto:delphine.lemaire@laissetonempreinte.fr) Laisse Ton Empreinte est organisme de formation, possibilités de prise en charge...Pour en savoir plus sur l'association: [www.laissetonempreinte.fr](http://www.laissetonempreinte.fr)

---

## Polyhandicap : décryptage des recos de la HAS

Le 26 janvier 2021

### Echelle : National

La HAS organise un webinaire le 26 janvier de 14h à 15H « Polyhandicap : décryptage des recos de la HAS ». [plus de détails](#).

Inscription [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3224645/fr/webinaire-polyhandicap](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3224645/fr/webinaire-polyhandicap)

Contact : Service presse

Florence Gaudin - Chef de service

Marina Malikit  - Attach e de presse  
Julia Vollerin - Attach e de presse  
Nicolas Jacquemard - Attach  de presse T l : +33 1.55.93.73.18 / 73.52 / 73.55 (n r serv  aux  
journalistes)

[contact.presse@has-sante.fr](mailto:contact.presse@has-sante.fr)

---

---

## 21 mes journ es de valorisation de la recherche Situations de d linquance, parcours d sistance

*Le 27 janvier 2021*

### **Echelle : En r gion**

Les 21 mes journ es de valorisation de la recherche de l' cole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), initialement programm es les 4 et 5 novembre 2020, se tiendront les mercredi 27 et jeudi 28 janvier 2021. Intitul es « Situations de d linquance, parcours, d sistance », elles seront accessibles en streaming. L'inscription pr alable, gratuite, est obligatoire.

Inscription professionnels de la PJJ [Fiche d'inscription](#)

Lieu : Roubaix

### [Programme](#)

Inscription gratuite dans la limite des places disponibles avant le 20 janvier 2020

[Inscription tout public](#)

[Inscription professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse](#)

---

---

## Journ e r gionale : les enjeux des syst mes d'information dans les ESSMS

*Le 09 f vrier 2021*

### **Echelle : En r gion**

La FEHAP, Nexem, l'ORS-CREAI Normandie et l'URIOPSS de Normandie vous invitent   participer   2 temps forts portant sur « les enjeux des syst mes d'information dans les Etablissements et services sociaux et m dico-sociaux ».

Cette journ e s'organise en visio-conf rence en 2 temps :

une matin e en pl ni re sur « Les enjeux du d veloppement du num rique dans le secteur social et

médico-social » : le mardi 09 Février 2021, de 9h à 12h30

une matinée proposant 3 tables rondes : le mardi 16 Février 2021, de 9h à 12h30

[Consulter le programme](#)

[S'inscrire à la journée](#)

## OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

---

### *Tarifs Offres d'emploi :*

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €*

### *Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :*

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : 145 €*

*Particulier : 59 €*

*Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.*

*Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex*

*Tél : 03.20.17.03.03. /Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906*

*Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen*

*Sélection des informations : Laurence Allaëys*

*Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne*

*Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>*

---

---

*CREAI du Hauts-de-France*

*Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex*

*Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17*

---

---